

Image not found or type unknown



Complément de salaire maternité

Par **flb351**, le **06/02/2008** à **17:38**

Bonjour,
Mon employeur complète l'indemnisation de la sécu à partir de 12 mois d'ancienneté.
Je dépends de la convention Syntec qui dit que le congé de maternité compte pour l'ancienneté.
Ma DRH me dit qu'elle ne me complétera pas puisque mon début de congé est antérieur à mes 12 mois d'ancienneté qui arriveront en cours de congé.
A-t-elle le droit de le faire?
Merci pour vos réponses,